

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

2020-08-03

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 16 h 30 le 3 août 2020 par visioconférence

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2020
5. Adoption du règlement 2020-04 stationnement
6. Avis de motion règlement 2020-03 travaux municipaux
7. Dépôt du projet de règlement 2020-03 travaux municipaux
8. Demande d'autorisation à la CPTAQ lot 5776155
9. Adhésion municipalité de Saint-Malo à la RIGDSC
10. Adhésion municipalité de Martinville à la RIGDSC
11. Programme d'aide à la voirie locale - PPA 29549
12. Soutien financier - Action St-François
13. Adoption des comptes à payer
14. Correspondance
15. Divers
16. Clôture de la séance

20-08-03.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 16 h 30 et déclare la séance ouverte.

20-08-03.02

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 3 août 2020 par visioconférence.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et son plus récent renouvellement par le décret 814-2020 en date du 29 juillet et jusqu'au 5 août 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

20-08-03.03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 6 juillet 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.05

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-04 STATIONNEMENT

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement 2020-04 modifiant le règlement 2018-09 relatif au stationnement* a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 6 juillet 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le *Règlement 2020-04 modifiant le règlement 2018-09 relatif au stationnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.06

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-03 TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est donné parque sera présenté pour adoption à une séance ultérieure le *Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2009-08 et ses amendements portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, conformément aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

20-08-03.07

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-03 TRAVAUX MUNICIPAUX

Conformément à l'article 445 du Code municipaldépose le projet de *Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2009-08 et ses amendements portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux*.

Des copies du projet sont accessibles sur demande pour consultation des citoyens en personne à la réception de l'Hôtel de Ville ou par voie électronique.

20-08-03.08

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - LOT 5776155

ATTENDU QUE Monsieur Philippe Florentin a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec quant au lot 5 776 155;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'obtention d'une aliénation afin de subdiviser le lot pour en vendre une partie à la Station du Chêne-Rouge;

ATTENDU QUE la partie du lot à être vendu est en pente forte et qu'il n'y a pas de potentiel agricole dans ce secteur;

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE l'utilisation de la partie de terrain serait strictement pour des sentiers;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Florentin;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Florentin concernant le lot 5 776 155.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.09

ADHÉSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO À LA RIGDSC

ATTENDU QUE la municipalité est présentement partie à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, intervenue le 16 février 1982 et modifiée à quelques reprises notamment en avril 1983 et en mai 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo souhaite adhérer à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette entente prévoit que l'acceptation de son adhésion et les conditions y afférentes doivent être approuvées par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette entente prévoit également que la méthode de calcul est présentée par une annexe.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a étudié l'annexe qui lui a été présentée;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal consente à l'adhésion de la municipalité de Saint-Malo à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, intervenue le 16 février 1982 et modifiée à quelques reprises notamment en avril 1983 et en mai 2016;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Régie et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.10

ADHÉSION MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE À LA RIGDSC

ATTENDU QUE la municipalité est présentement partie à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, intervenue le 16 février 1982 et modifiée à quelques reprises notamment en avril 1983 et en mai 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Martinville souhaite adhérer à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE l'article 13 de cette entente prévoit que l'acceptation de son adhésion et les conditions y afférentes doivent être approuvées par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette entente prévoit également que la méthode de calcul est présentée par une annexe;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a étudié l'annexe qui lui a été présentée;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal consente à l'adhésion de la municipalité de Martinville à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, intervenue le 16 février 1982 et modifiée à quelques reprises notamment en avril 1983 et en mai 2016;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Régie et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.11

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA 29549

ATTENDU QU'à la suite de l'information reçue que le Ministère des Transports du Québec offre à la municipalité une subvention de dix-huit mille dollars (18 000 \$);

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Canton de Hatley informe le ministère des Transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins, pour un montant de\$ dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés pour un montant subventionné de 18 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.12

SOUTIEN FINANCIER - ACTION ST-FRANÇOIS

ATTENDU la demande de soutien financier d'Action St-François, organisme environnemental entreprenant des activités de nettoyage et de revégétalisation des berges de la rivière St-François et ses affluents dont la rivière Massawippi;

ATTENDU QU'Action St-François offre à la municipalité du même coup de devenir membre corporatif;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir l'organisme Action St-François, lui ayant d'ailleurs déjà attribué des mandats de nettoyage des berges de la rivière Massawippi;

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre d'Action St-François à la municipalité de devenir membre corporatif et d'y participer à raison de 150 \$ (ou autre montant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	37 114.72 \$
Chèques fournisseurs 202000573 à 202000677	431 983.42 \$

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 4 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-08-03.14

CORRESPONDANCE

20-08-03.15

DIVERS

20-08-03.16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,propose la clôture de la séance à 16 h.....

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale